

La maladie de l'enfant



En période hivernale, il n'est pas rare que les enfants contractent une gastro, une bronchiolite, une conjonctivite...

Quelles sont les incidences sur la rémunération de l'assistant maternel si l'enfant est absent ?

L'article 14 de la convention collective nationale (CCN) des assistants maternels indique que les périodes d'accueil de l'enfant sont prévues au contrat et que « les temps d'absence non prévus au contrat sont rémunérés », à l'exception de la maladie ou l'accident. Dans ces deux cas de figures, avec présentation d'un certificat médical (daté du 1^{er} jour d'absence) dans les 48h, les journées d'absence de l'enfant peuvent être déduites du salaire de l'assistant maternel dans une limite de :

- « 10 jours d'accueil dans l'année »
- « 14 jours consécutifs ou en cas d'hospitalisation »

➤ Le professionnel peut-il refuser d'accueillir un enfant malade ?

Les deux textes de référence encadrant les conditions d'accueil des enfants, la CCN et le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), ne nous donnent pas de réponse à cette question. Certes, l'article L421-3 du CASF précise que « l'agrément est accordé si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis ».

Pour préserver la santé des autres enfants et limiter la contagion, l'assistant maternel choisissant de ne pas accueillir un enfant n'est couvert par aucun texte de loi. Seul un juge des Prud'hommes sera habilité à statuer sur le sujet.

Le relais conseille, lors de l'embauche, d'échanger entre l'assistant maternel et les parents sur la conduite à tenir lorsque l'enfant est malade.

Une campagne contre les violences



La Fondation pour l'Enfance œuvre contre les violences éducatives ordinaires et propose deux vidéos diffusées depuis le 16 janvier.

« Parce que crier, frapper, faire du chantage, pincer, gifler, tirer les cheveux ou les oreilles, humilier, donner une fessée, punir, minimiser ses émotions, insulter... c'est marquer son enfant pour longtemps... »

L'objectif est de sensibiliser et de pointer du doigt le fait que les violences éducatives soient encore majoritairement considérées comme légitimes par les français malgré les preuves scientifiques des répercussions médicales et sociales de ces violences.



La question des violences est un enjeu de santé publique et de bien-être social dont la réalité est mal connue. La fondation précise que la violence éducative ordinaire commence très tôt, souvent avant 2 ans.

Pour voir les vidéos :

https://www.youtube.com/user/FondationPourEnfance/videos?view_as=subscriber

Empreintes de vie



Depuis le 02 février, l'exposition « Empreintes de vies » est présentée à la bibliothèque de Plémet.

Le projet a été élaboré lors des espaces jeux organisés sur la commune du Quillio en novembre et décembre dernier. Lors de la première séance, les enfants, les assistants maternels et parents ont pu échanger sur des anecdotes de la vie quotidienne. Lors de la seconde animation, un arbre géant a été créé avec leurs empreintes de pieds et de mains. **Ce travail a pour objectif de créer un échange de souvenirs, de moments de partages entre adultes et enfants.**

Vous retrouverez l'exposition dans de nombreuses bibliothèques de Loudéac communauté :

Bibliothèque de Plémet du 02 février au 12 mars

Bibliothèque de St Caradec du 13 mars au 19 avril

Médiathèque de Laurenan du 20 avril au 01^{er} juin

Bibliothèque de La Motte du 01^{er} juin au 29 août.



La Grande Semaine Petite Enfance

La Grande Semaine de la Petite Enfance est proposée par l'association **AGIR pour la Petite Enfance** : née en 2014, elle développe depuis plusieurs années différentes actions sur le terrain en faveur de la petite enfance et de ses professionnels : *la Grande Semaine de la Petite Enfance*, *les Girafes Awards*, *les e-Boites Petite Enfance* et *les Universités de la Petite Enfance*.

La Grande Semaine propose à tous les acteurs de la petite enfance de se rassembler autour d'un thème commun et de concevoir un temps spécifique pour permettre de se rencontrer, d'échanger, de s'éveiller et créer en trio parent-enfant-professionnel. Chaque assistant maternel peut donc s'investir individuellement dans la mise en place d'ateliers, de temps spécifiques... et d'y intégrer le parent de toutes les manières qui peuvent se présenter : atelier où les parents sont invités, échanges de ce qui est fait autour de cette semaine à son domicile, reportage photos ...



Le thème 2018 : « **Tout Bouge !** » du **12 au 18 mars 2018**

Un kit pédagogique à télécharger est disponible sur internet ainsi que des chansons : <http://www.rdvpetiteenfance.fr/kitpro/>

« Le maître est l'enfant »



Notes et avis des animatrices !



Le 14 novembre dernier, **une trentaine de professionnelles de la petite enfance, dont 17 assistantes maternelles, ont participé à la projection du film** « Le maître est l'enfant » organisée par le RPAM au cinéma Le studio à Merdrignac.

Ce documentaire, signé Alexandre Mourot, a été tourné dans la plus ancienne école Montessori de France, avec 28 enfants âgés de 3 à 6 ans. Il nous fait découvrir en image les grands concepts de cette pédagogie alternative et nous permet d'observer sa mise en œuvre au quotidien auprès des jeunes enfants. La voix off de Maria Montessori questionne la place de l'éducateur auprès de l'enfant et met en évidence l'importance de l'observation.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu être présent(e)s et qui sont intéressé(e)s, des extraits du film sont disponibles sur internet :

https://www.youtube.com/results?search_query=le+maitre+est+l%27enfant

Vous souhaitez écrire un article ?

Comme nous vous l'avons proposé lors de la réunion de rentrée en septembre 2017, **l'équipe du relais vous propose de participer à l'écriture d'articles qui seront inclus au prochain journal du relais** (2^{ème} semestre 2018).

Deux possibilités :

- Vous pouvez rédiger un article avec le RPAM
- Vous souhaitez nous suggérer des articles que vous aimeriez voir apparaître dans le journal

Les personnes intéressées peuvent nous contacter par mail, téléphone ou lors de nos animations.



RPAM

4/6 bd de la Gare – BP 246
22 602 LOUDEAC Cedex
Tél : 02.96.66.60.50

Email : rpam@loudeac-communaute.bzh

